



Concours - édition 2010-2011  
Ligue des droits de l'Homme

# Filles, garçons, égalité



Ligue des droits de l'Homme  
138 rue Marcadet  
75018 Paris  
Tél.: 01 56 55 51 00  
Fax : 01 42 55 51 21  
[www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)  
[ldh@ldh-france.org](mailto:ldh@ldh-france.org)

# Qu'est-ce que la LDH ?

La Ligue des droits de l'Homme est une association généraliste attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. En faisant référence, dès le premier article de ses statuts, à la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, mais aussi à celle de 1793, auxquelles se sont ajoutées la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950, la LDH entend bien affirmer que, pour elle, la liberté ne se divise pas, alors même que la démocratie est souvent malmenée, en raison d'une situation de crise politique, économique ou sociale. L'ambition généraliste de la LDH l'amène ainsi à être présente sur de nombreux terrains et à prendre toute sa place dans bien des combats. Aujourd'hui comme hier, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices mais s'efforce de promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et de garantir l'exercice entier de la démocratie.

La LDH fonde le combat  
pour les droits de l'Homme  
sur un engagement civique et politique

Laique, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses. C'est aussi une organisation politique, non partisane, qui se situe dans la République, quitte à en être la mauvaise conscience. Elle maintient un dialogue permanent avec l'Etat et se donne le droit de contrôler l'activité de ses structures, lorsque la défense des droits est en cause.

La LDH entretient, en toute indépendance, les rapports qu'elle juge utiles avec les forces politiques, associatives et syndicales, à l'exception de celles qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée. Par nature, elle favorise les rassemblements et les actions dans le cadre de nombreux collectifs. Elle s'y fixe deux règles : refus des exclusives et respect des partenaires, dans le processus de prise de décision et dans les actions.

Parce qu'aujourd'hui, ce sont des millions d'êtres humains en France et des milliards dans le monde qui sont privés de libertés ou sacrifiés à une sorte de raison économique qui voudrait, au nom du dogme de la loi du marché, faire accepter le chômage, la misère, voire la tyrannie, la LDH est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH) et du Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).



1<sup>er</sup> prix catégorie grande section de maternelle, CP, CE1 travaux individuels, 2008-2009 :  
« Teddy et Valentine », réalisé par Amélie Dovesgno, CE1, école mixte Saint-Firmin, Mireille Berton, Saint-Firmin.

## Filles, garçons, égalité

Françoise Dumont  
Vice-présidente de la LDH, présidente du jury

La LDH ne serait pas ce qu'elle est si elle limitait son horizon à la société française. Pas question donc de borner ce thème « Filles, garçons, égalité » à des constats qui ne concerneraient que la France. En même temps, sur un sujet où beaucoup considèrent que les problèmes sont essentiellement « ailleurs », il est sans doute bon de rappeler quelques réalités qui concernent notre pays. Depuis le 6 juin 2000, la parité au sein des milieux politiques est garantie par la loi. Pourtant, en 2007, l'Assemblée nationale ne comptait encore que 18 % de femmes (contre 12 % en 2002, il est vrai !).

Depuis les années 1970, les établissements scolaires sont devenus mixtes. En principe, filles et garçons ont donc accès aux mêmes écoles et se retrouvent sur les mêmes « bancs ». Pourtant, quand sonne l'heure de la récréation, les uns et les autres ne jouent pas aux mêmes jeux, n'occupent pas l'espace de la même façon et au moment de l'orientation, leurs choix divergent sensiblement.

Par la suite, à diplôme égal, les femmes n'ont ni les mêmes emplois ni les mêmes salaires que les hommes et, on le sait, elles sont majoritaires dans les emplois précaires ou à temps partiel imposé. Après le travail, elles continuent à exécuter les deux tiers des tâches ménagères, et ce sont très majoritairement elles qui subissent des violences physiques.

Quant aux manuels scolaires, aux albums jeunesse, aux jouets, les uns et les autres continuent, à des degrés divers, de véhiculer un certain nombre de stéréotypes sexistes, même si sur ce plan des progrès ont été réalisés.

Ces exemples ne sont que des pistes de réflexion. On pourra évidemment en trouver d'autres pour montrer qu'en dépit de certaines avancées, l'égalité filles-garçons, hommes-femmes reste dans bien des domaines à conquérir. En choisissant ce thème pour le concours 2011, nous souhaitons amener candidates et candidats à se pencher sur un certain nombre de réalités qui clivent encore le destin des filles et des garçons partout dans le monde, tout en évitant d'enfermer les unes dans le rôle de victimes, les autres dans celui de bourreaux. Nous faisons confiance à l'hypersensibilité des enfants face à l'injustice pour nourrir leur créativité.

A vos stylos, à vos feutres, à vos claviers donc ! Comme tous les ans, toutes les formes de production seront les bienvenues !

# Le concours

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Ecrits pour la fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, du primaire, de collège, de lycée et d'institut médico-éducatif (IME) mais aussi aux particuliers.

Distinguées en œuvres individuelles ou collectives, les textes sont classés et primés selon sept catégories :

1/ Grande section, CP et CE1

2/ CE, CM1, CM2

3/ 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>

4/ 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>

5/ Lycée

6/ Œuvres étrangères

7/ IME et autres institutions ou classes spécialisées

Le concours comprend une autre catégorie spécifique laissant place à d'autres formes d'expressions individuelles ou collectives : « Autres œuvres ».

« Ecrits pour la fraternité » :  
textes en prose ou en vers, scènes de théâtre, textes de chanson...

Comment procéder ?

→ Enseignants, éducateurs ou particuliers :

Envoyez les œuvres à la section LDH la plus proche de chez vous avant le 1<sup>er</sup> avril 2011 en joignant la fiche de participation avec l'autorisation de publication pour chaque œuvre.

→ Sections et fédérations de la LDH

Organiser un jury local et une première remise de prix vers la mi-avril : six œuvres maximum doivent être sélectionnées dans chaque catégorie (trois individuels et trois collectifs). Envoyez les deux meilleurs textes de chaque catégorie (individuel et collectif) avant le 29 avril 2011 au siège national avec la fiche de participation.

N'hésitez pas à illustrer vos poèmes, scènes de théâtre, chansons et autres textes littéraires (format A4 maximum).

« Autres œuvres » :  
chansons en musique, DVD, œuvres graphiques, objets...

Comment procéder ?

→ Enseignants, éducateurs ou particuliers / sections et fédérations de la LDH :

Envoyez les œuvres directement au siège de la LDH avant le 29 avril 2011, avec la fiche de participation.

Attention ! Pour des raisons pratiques, la taille des œuvres doit rester raisonnable.

## Informations pratiques

- ▶ Téléchargez les fiches d'inscription des sections et les fiches de participation des enfants sur : [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org) (rubrique « Concours »)
- ▶ Retrouvez les contacts des sections et fédérations sur [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org) (rubrique « La LDH en région »)
- ▶ Contact au siège : [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)  
Ligue des droits de l'Homme – Ecrits pour la fraternité  
138 rue Marcadet, 75018 Paris  
Tél. 01 56 55 51 08

la fiche de participation, dûment remplie, doit impérativement être jointe à œuvre

## Remise des prix nationale

Les lauréats seront ensuite invités en juin 2011 à la remise des prix nationale, qui aura lieu à Paris et où leur seront remis des lots (livres, BD, jeux éducatifs, papeterie, CD, places de parcs d'attraction...).

Les œuvres primées seront mises en ligne sur le site de la LDH :

[www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

Collez ici l'adresse du jury local

( Si l'adresse n'est pas indiquée, téléphonez au siège de la LDH au 01 56 55 51 08 )

## Dates à retenir :

1<sup>er</sup> avril 2011

Envoi des textes aux représentants locaux de la LDH (sections).

29 avril 2011

Envoi par les sections de la LDH au jury national des deux meilleurs textes (individuel et collectif) de chaque catégorie.

29 avril 2011

Envoi au siège de la LDH des « autres œuvres ».

mai 2011

Réunion du jury national pour sélectionner les meilleures œuvres.

juin 2011

Remise des prix nationale à Paris.

Pour ne pas pénaliser les enfants, n'oubliez pas d'envoyer leurs œuvres dans les temps !



# « Écrits pour la fraternité » : bilan et perspectives

**A**n nouveau cette année, des élèves de tous âges ont démontré une vraie ouverture d'esprit, une réelle sensibilité et une grande créativité en participant au 19<sup>e</sup> concours « Écrits pour la fraternité » : « Faisons tomber les murs ». Grâce à l'engagement et au dynamisme des acteurs locaux de la Ligue des droits de l'Homme et de nombreux enseignants, près de 1 900 jeunes ont pris part à cette belle initiative pour la fraternité qui, chaque année, permet d'enrichir notre réflexion sur un des thèmes majeurs des droits de l'Homme.

## Un travail local

46 sections et fédérations de la LDH ont élargi leurs contacts avec des enseignants, des éducateurs et des établissements, afin de faire participer encore davantage de classes au concours.

70 établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés et des associations ont, une nouvelle fois, proposé ce pari à de jeunes poètes en herbe. Pour cette édition 2009-2010, petits et grands ont témoigné de leur expérience, de leur regard, de leurs interrogations et de leur vision du monde sur les barrières, mentales, physiques, géographiques... qui sont trop souvent dressées entre les individus. Ils ont ainsi manifesté leur profond attachement à société du vivre ensemble et de la tolérance.

Près de 330 œuvres ont, dans un premier temps, été primées au niveau local. A l'instar des années précédentes, la remise locale des prix a souvent donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

## La remise des prix nationale

Le samedi 5 juin 2010, 39 poèmes individuels et collectifs ont été récompensés au niveau national devant familles et enseignants, en présence de membres du jury, du président et de membres du Bureau national et du Comité central de la Ligue des droits de l'Homme.

Nous sommes reconnaissants au Théâtre Douze d'avoir permis à la cérémonie de remise des prix de se dérouler dans un cadre agréable et privilégié. La lecture de leurs œuvres par les lauréats, la distribution des diplômes et des lots se sont déroulées dans une atmosphère chaleureuse, avant le goûter convivial et coloré.

## Une mobilisation à poursuivre

Nous vous appelons dès aujourd'hui à poursuivre cette mobilisation, à relancer cet événement et à lui donner la place qui lui revient dans votre région.

Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique. Il nous importe que les jeunes générations soient sensibilisées aux droits de l'Homme, aux thèmes qui nous sont chers. Et pour cela, nous avons besoin de vous, de votre ambition et de votre militantisme.

## Les échos dans la presse

« Une belle aventure qui laissera de grands souvenirs dans la tête des participants. (...) Imagination, compétences, inventivité et rigueur. »  
(*Le Républicain Lorrain* - 10 juin 2010)

« Tous les enseignants ont souligné que la participation à ce concours avait été très motivante pour les élèves et qu'il avait permis une véritable prise de conscience de ces « murs » qui nous entourent. »  
(*Site officiel de la ville d'Istres* - 8 juin 2010)

« Une forme de fraîcheur et de sagesse, de générosité, d'humanité aussi. »  
(*Est Républicain* - 16 juin 2010)

« Le théâtre a vibré au rythme des applaudissements des élèves. »  
(*Le Progrès - édition Jura* - le 15 Juin 2010)

## Remerciements

La LDH adresse ses remerciements chaleureux au jury qui a participé à la sélection des œuvres, sous la présidence de Françoise Dumont : Françoise Castex, Isabelle Deluze et Elsa Pavanel.

La Ligue des droits de l'Homme remercie ses partenaires pour leur soutien actif, partenaires fidèles et précieux, grâce à qui les lauréats furent largement récompensés :

Anne Carrière, Aqualand Frejus, Aquarium de la Rochelle, Aquarium du Grand Lyon, Aquarium Sealand, Centre d'histoire de la résistance et de la déportation, Château de Cheverny, Château du Clos Lucé, Cirque Pinder, Cité de l'espace, Conseil général d'Indre-et-Loire, Editions Bayard, Editions Chantelivre, Editions Fleurus, Editions Didier Jeunesse, Espace zoologique, France loisirs, Futuroscope, Institut océanographique, Jardin Bio équitable, Le Cherche Midi Editions, *Le journal des enfants*, Marineland, Mer de sable, *Moto magazine*, Musée africain, Le Pal, Parc animalier de Courzieu, Parc de Bagatelle, Réserve africaine de Sigean, V-tech, The Walt Disney Company France et son programme de mécénat de solidarité en faveur de l'enfance et de la famille, Zoo La Palmyre.

Œuvre collective - " Faire tomber les murs " - Classe CP-Ecole élémentaire-Compertrix

